

Le 24 août 2020

Les préposés aux bénéficiaires (PAB) et des auxiliaires aux services de santé et sociaux (ASSS) en Chaudière-Appalaches

Objet : Bonification des postes à temps partiel

Bonjour,

En contexte de rareté de la main-d'œuvre, avec la poursuite du zéro mouvement de personnel en CHSLD dû à la COVID-19 et avec l'arrivée de plus de 250 PAB ayant effectué la formation accélérée de PAB, nous déployons le projet de bonification des postes à temps partiel régulier (TPR) auprès des préposés aux bénéficiaires (PAB) et des auxiliaires aux services de santé et sociaux (ASSS).

Étant une personne salariée détentrice d'un poste à temps partiel, vous avez la possibilité de **bonifier votre poste jusqu'à concurrence d'un poste à temps complet**.

La bonification de votre poste n'est offerte qu'à une seule occasion, et ce, pour la période **du 24 août au 11 septembre 2020 à 12 h inclusivement**.

Votre poste sera rehaussé selon ses constituantes actuelles soit :

- Le service;
- La structure du poste (équipe de base, équipe d'autoreplacement ou équipe volante);
- Le statut (temps complet, temps partiel);
- La notion de poste (simple, rotatif, fusionné);
- Le quart de travail;
- Le port d'attache.

Afin de prendre une décision éclairée, vous pouvez :

- Vous référer aux documents joints;
- Consulter la page Web : www.cisssca.com/bonification;
- Discuter avec votre gestionnaire, votre syndicat ou communiquer avec : soutienhoraire.cisssca@ssss.gouv.qc.ca ou au 418 380-8996, poste 84347.

Consignes à suivre

Vous devez remplir le formulaire joint et le remettre à votre gestionnaire, pour bénéficier ou non de la bonification, et ce, au plus tard le 11 septembre à 12 h.

Cordialement,



Annie Caron, conseillère stratégique

Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

p. j. Fiche éclair de présentation du projet
 Formulaire de bonification de poste